

S.C.P. Marie-Laure FERRER

COMMISSAIRE DE JUSTICE ASSOCIE

—◆—
30, Allées Arago
B.P. 90064
66502 - PRADES CEDEX

—◆—
Tél : 04 68 96 42 03

e-mail : scpml.ferrer@orange.fr

**PROCES-VERBAL DE CONSTAT
D’AFFICHAGE D’AVIS D’ENQUETE PUBLIQUE**

L’AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

**ET LES QUATRE et DIX-HUIT JANVIER, PREMIER, QUATORZE et VINGT-DEUX
FEVRIER**

A LA REQUETE DE :

EXPEDITION¹¹

LE DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES, collectivité territoriale, identifié au répertoire SIREN sous le numéro 226 600 013, dont le siège est 24 quai Sadi Carnot à PERPIGNAN (66), représenté par son Président en exercice, domicilié en cette qualité audit siège, venant aux droits et obligations, à compter du 1^{er} janvier 2024, du MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE, administration de l’Etat, identifié au répertoire SIREN sous le numéro 110 068 012, dont le siège 246 boulevard Saint Germain à PARIS (75007), représenté par sa Direction Régionale de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement OCCITANIE - Direction Transports – Division Maîtrise d’Ouvrage de Montpellier, 520 allée Henri II de Montmorency à MONTPELLIER (34000), prise en la personne de son chef de division, Monsieur François GHIONE.

MONSIEUR ROMAIN ASPE, CHARGE D'OPERATIONS ROUTIERES DREAL OCCITANIE,

M'EXPOSE :

Par arrêté préfectoral (n°DDTM/SER/2023 360-0002) du 26 décembre 2023, il sera procédé, du lundi 22 janvier 2024 à 8 heures 30 au mercredi 21 février 2024 à 16 heures inclus, soit pendant 31 jours consécutifs, à une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau concernant les travaux d'aménagements de la RN116 sur les communes de Bouletemère, Rodès et Vinça, présentée par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Occitanie et transférée au Conseil Départemental des Pyrénées Orientales à compter du 1^{er} janvier 2024.

Conformément à la législation en vigueur, nous vous demandons de constater, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, la présence de l'affichage de l'avis d'enquête publique sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

DEFERANT A CETTE REQUETE :

Je, Marie-Laure FERRER, Commissaire de Justice associé de la société civile professionnelle Marie-Laure FERRER, à PRADES 66500, 30 allées Arago, soussignée,

Certifie m'être transportée, ces jours, sur le territoire des communes de Bouletemère (66130), Rodès (66320) et Vinça (66320), route nationale 116, où là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

AFFICHAGE AIRE DE COVOITURAGE MULTIMODALE DEPARTEMENTALE BOULETERNERE (photos 1 à 3) :

Je constate la présence de deux affiches jaunes implantées au niveau de l'aire de covoiturage multimodale départementale Bouletemère.

Une première non loin du panneau de signalisation routière "cédez le passage", côté droit, sens RD 916 – giratoire RN 116. Cette affiche est lisible et visible depuis la voie publique.

Il s'agit d'une affiche rectangulaire, aux caractéristiques et dimensions réglementaires, conformément aux prescriptions des articles R 123-9 et R 123-11 du Code de l'environnement.

Cette affiche comporte le titre "**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**" en caractère gras majuscules, d'une hauteur d'au moins 2 centimètres, et reproduit intégralement l'avis d'enquête publique (dont copie est jointe au présent) en caractères noirs sur fond jaune.

Un panneau identique est implanté de l'autre côté de la route départementale 916, côté gauche sens RD 916 - giratoire RN 116, à proximité du panneau "Aire de covoiturage".

AFFICHAGE CARREFOUR DE RODES – ARRET DE BUS (photos 4 à 5) :

Un panneau jaune est implanté en bordure de la RN 116, côté droit (sens Perpignan/Prades), au niveau de l'arrêt de bus. Il est lisible et visible depuis la voie publique.

Il s'agit d'un panneau rectangulaire, aux caractéristiques et dimensions réglementaires, conformément aux prescriptions des articles R 123-9 et R 123-11 du Code de l'environnement.

Il comporte le titre "**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**" en caractère gras majuscules d'au moins 2 centimètres de hauteur, et reproduit intégralement l'avis d'enquête publique (dont copie est jointe au présent) en caractères noirs sur fond jaune.

Un panneau identique est implanté, côté gauche (sens Perpignan/Prades), au niveau de l'abri bus, de l'autre côté de la RN 116, quasiment face au premier. Il est visible et lisible de la voie publique. Il comporte les mêmes caractéristiques et reproduit intégralement l'avis d'enquête publique.

AFFICHAGE CARREFOUR "EL MOLI" (photos 6 et 7):

Je constate la présence d'une affiche jaune implantée en bordure de route, côté droit, (sens Perpignan/Prades), au niveau du carrefour "El Moli". Cette affiche est lisible et visible depuis la voie publique.

Il s'agit d'une affiche rectangulaire, aux caractéristiques et dimensions réglementaires, conformément aux prescriptions des articles R 123-9 et R 123-11 du Code de l'environnement.

Cette affiche comporte le titre "AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE" en caractère gras majuscules d'une hauteur d'au moins 2 centimètres et reproduit intégralement l'avis d'enquête publique (dont copie est jointe au présent) en caractères noirs sur fond jaune.

Côté gauche de la route (sens Perpignan/Prades), se trouve un panneau identique, comportant les mêmes mentions et caractéristiques, visible depuis la RN 116.

AFFICHAGE CARREFOUR VINCA – RD 13 (photos 8 et 9):

Je constate la présence d'une affiche jaune implantée côté droit de la route (sens Perpignan/Prades), au niveau de l'intersection de la RN 116 et de la RD13. Ce panneau est lisible et visible depuis la voie publique.

Il s'agit d'une affiche rectangulaire, aux caractéristiques et dimensions réglementaires, conformément aux prescriptions des articles R 123-9 et R 123-11 du Code de l'environnement.

Cette affiche comporte le titre "AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE" en caractère gras majuscules d'une hauteur d'au moins 2 centimètres et reproduit intégralement l'avis d'enquête publique (dont copie est jointe au présent) en caractères noirs sur fond jaune.

Un panneau identique (mêmes caractéristiques et mêmes mentions) est implanté en face, sur la RD 13, à proximité de son intersection avec la RN 116. Il est lisible et visible de la voie publique.

Mes constatations terminées, j'ai de tout ce que dessus, dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit à mon requérant.

Il est joint au présent, photocopies de l'avis d'enquête publique et de l'arrêté n° DDTM/SER/2023360-0002 du 26 décembre 2023 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique ainsi que NEUF photographies prises par mes soins.

COÛT : SIX CENT NEUF EUROS et VINGT CENTIMES

Maître Marie-Laure FERRER

Coût de l'Acte	500.00
Frais de déplacement	7.67
Total Hors Taxes	507.67
T.V.A. 20 %	101.53
Total T.T.C. en EUROS	609.20





Préfecture des Pyrénées-Orientales

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Travaux d'aménagements de la RN116 sur les communes de Bouleternère, Rodès et Vinça

Première Insertion

Par arrêté préfectoral N°0274882/2023 300-0002, il sera procédé, du lundi 22 janvier 2024 à 09h00 au mercredi 21 février 2024 à 18h00 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs, à une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau concernant les travaux d'aménagements de la RN116 sur les communes de Bouleternère, Rodès et Vinça, présentée par la Direction régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Occitanie et inscrite au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales à compter du 1er janvier 2024.

Monsieur Olivier POUSSEAU, retraité de la gendarmerie, est désigné en qualité de commissaire enquêteur chargé de mener cette enquête.

Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre à feuilles non numérotées coté et paraphé par le commissaire enquêteur, pourront être consultés durant ce délai aux dates, heures et lieux suivants :

Lieu et adresse	Lieu et adresse
Mairie de Bouleternère Carré Pélé 1 64110 Bouleternère	De lundi, mercredi et vendredi de 09h00 à 18h00 et de 18h30 à 19h00 Les mardi et jeudi de 09h00 à 12h30
Mairie de Rodès 4 Carré Gran 64320 Rodès	De lundi au vendredi de 09h00 à 12h00
Mairie de Vinça 17 Avenue Sébastien de Gaulle 64320 Vinça	De lundi au jeudi de 7h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 le vendredi de 7h30 à 12h30

Le maire de Vinça est désigné comme siège de l'enquête.

Les dossiers d'enquête, publics et l'intégralité des documents d'enquête, publics, seront également consultables sous forme numérique sur le site internet des services de l'Etat, à l'adresse suivante : <https://www.pyrnees-orientales.gouv.fr/publications/avis-publics-et-consultations>

Une notice informative, sur rendez-vous à prendre auprès (adresse électronique : dreal-oc@pyrnees-orientales.gouv.fr) sera, dès qu'elle sera à la disposition du public pour consulter le dossier et les lieux et heures suivants :

Direction Départementale des Territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales - Service de l'eau et des pêches, 2 rue Jean Richpen - BP 55659 - 65020 Pierrefitte-en-Val, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30.

Le public pourra formuler, s'il y a lieu, ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre d'enquête publique déposé dans chacune des mairies des communes concernées ;
- par voie postale à la mairie de Vinça, siège de l'enquête, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur - Enquête publique pour la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau concernant les travaux d'aménagements de la RN116 sur les communes de Bouleternère, Rodès et Vinça, qui les adressera au registre après les avoir vérifiées ;
- par voie électronique, à l'adresse du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : dreal-oc@pyrnees-orientales.gouv.fr.

Les observations et propositions effectuées sur le registre restent à la disposition du public en mairie. Celles transmises par courrier électronique seront accessibles sur le site internet des services de l'Etat susmentionné. Elles seront consultables et communicables à toute personne qui en fera la demande pendant toute la durée de l'enquête publique.

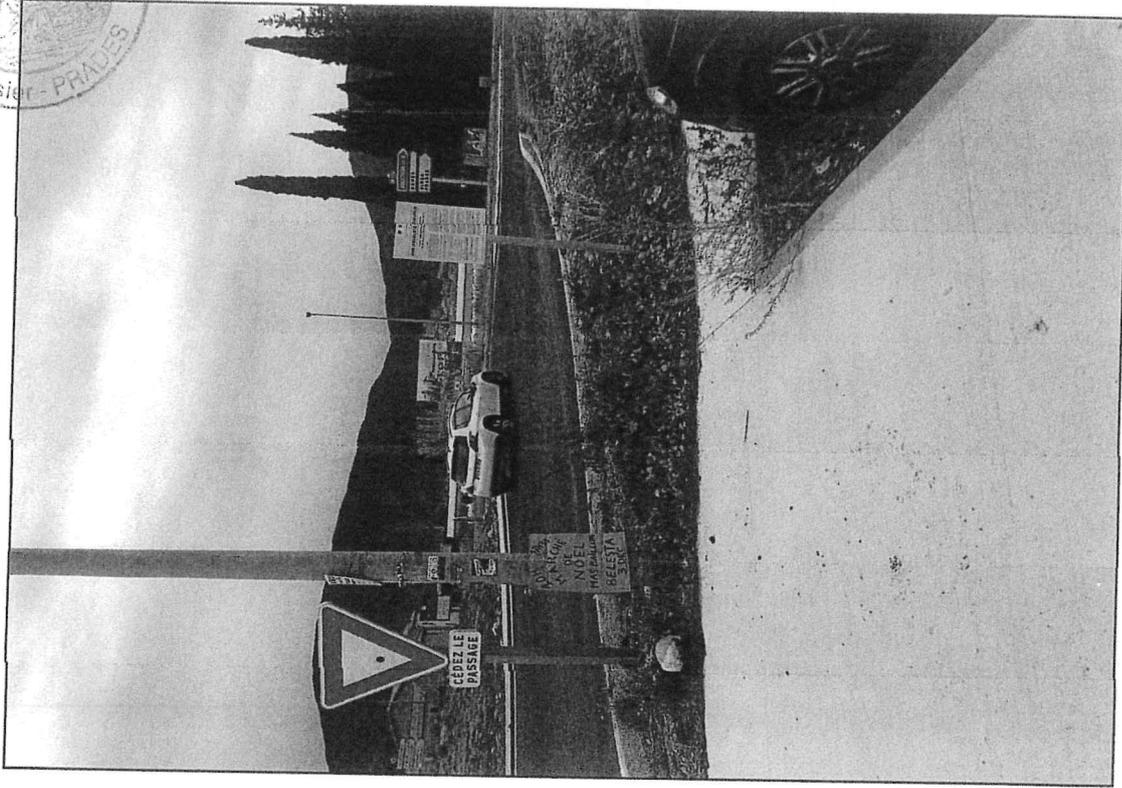
La formule d'information peut être lue/écrite auprès du responsable du projet, le Conseil départemental des Pyrénées-Orientales, Direction des Infrastructures et déplacements, Service Maires d'Outrage 35 rue Pierre Baudouin 66000 Perpignan - Tél. 04 68 88 80 - Courriel : mairies-ouvrage@cd66.fr

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public lors des périodes publiques énoncées ci-dessous, dates et heures suivantes :

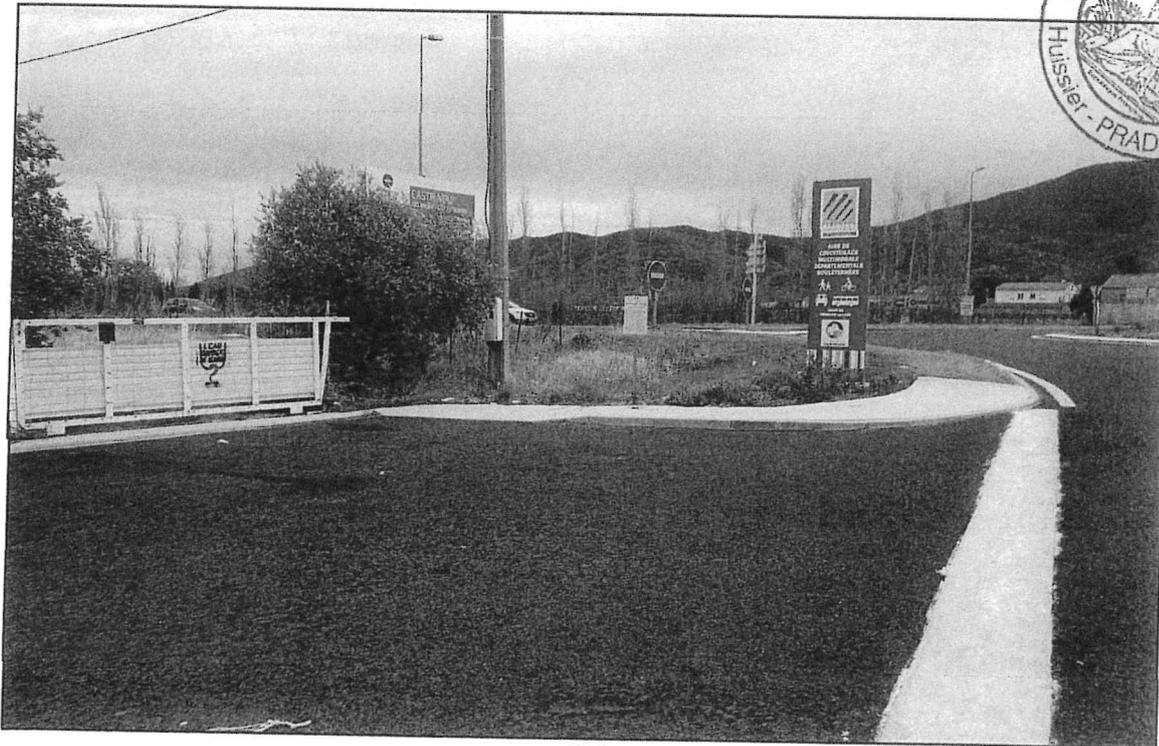
- Mairie de Bouleternère : le jeudi 22 janvier 2024 de 09h00 à 18h00 et le mercredi 31 janvier 2024 de 09h00 à 17h00 ;
- Mairie de Rodès : le mardi 23 janvier 2024 de 09h00 à 12h00 et le mercredi 31 janvier 2024 de 09h00 à 17h00 ;
- Mairie de Vinça : le jeudi 25 janvier 2024 de 09h00 à 12h00 et le jeudi 15 février 2024 de 09h00 à 12h00.

Après la clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mises à la disposition du public en mairie de Bouleternère, Rodès et Vinça, à la Direction départementale des Territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales - Service de l'eau et des pêches et sur le site internet des services de l'Etat dans les Pyrénées-Orientales à l'adresse : <https://www.pyrnees-orientales.gouv.fr/publications/avis-publics-et-consultations>

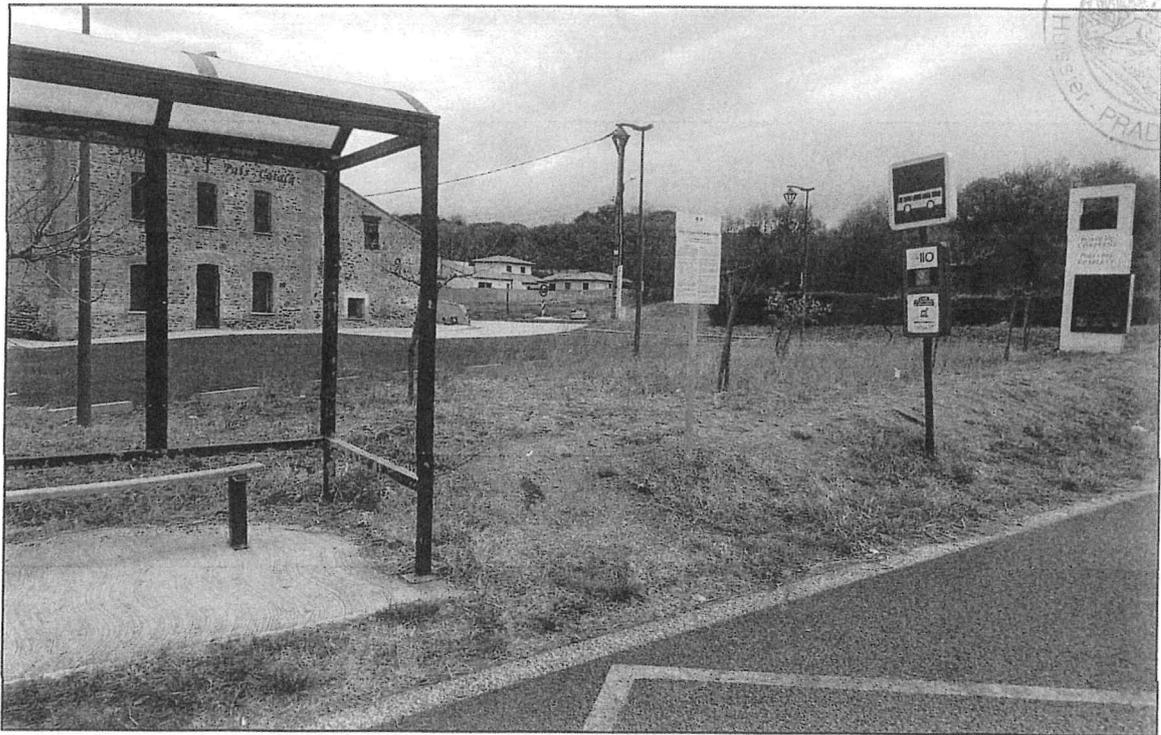
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une décision d'autorisation environnementale, éventuellement assortie de prescriptions ou une décision de refus de la demande, au titre de la Loi de l'Environnement.



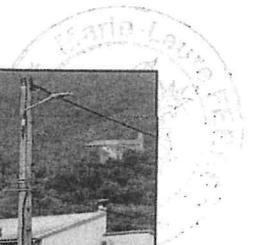
2



3



4



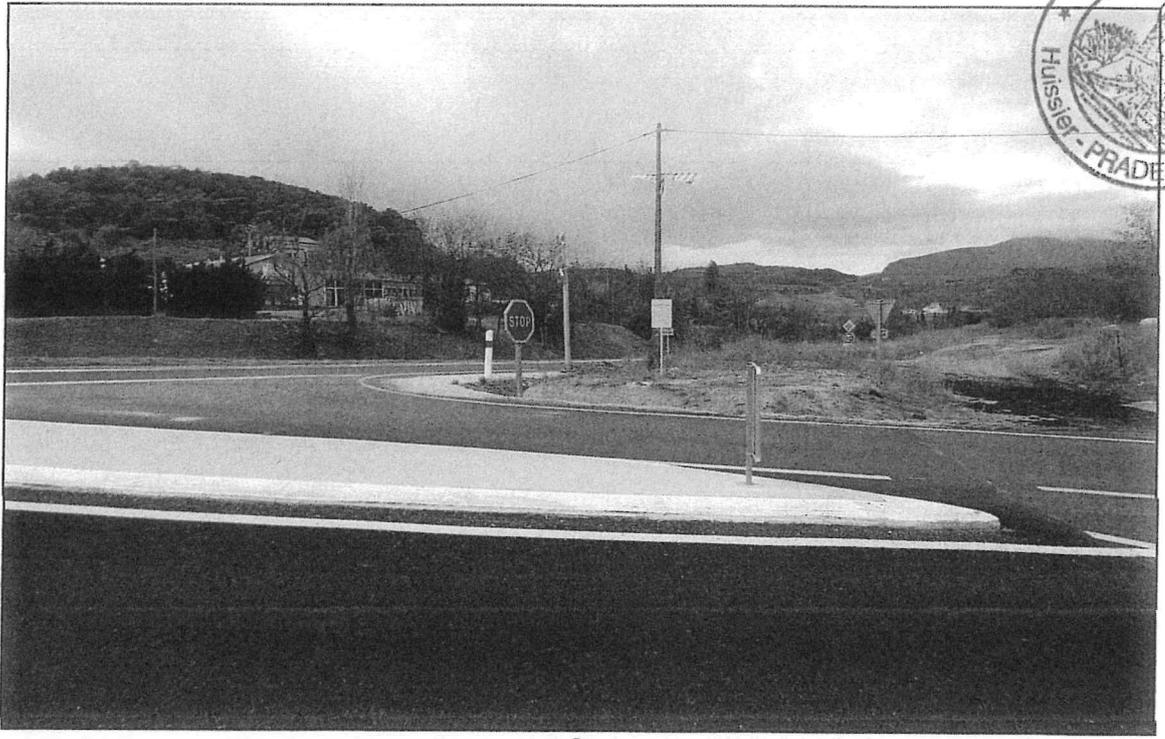
5



6



7



8



9